

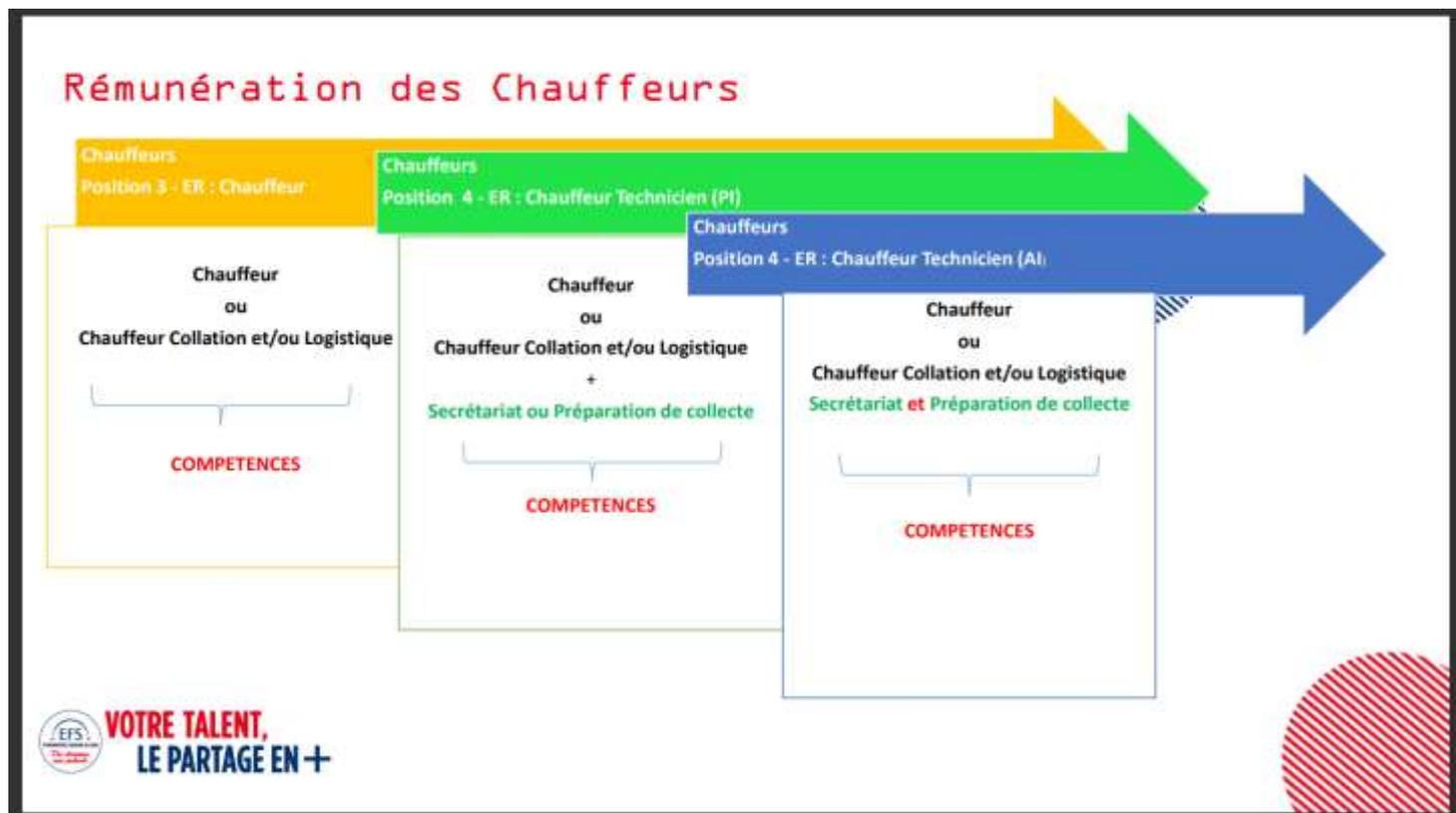


L'UNSA VOUS INFORME

Retrouvez en PJ le compte rendu de votre CSE

Des nouveautés y sont présentées comme par exemple la **nouvelle grille d'évolution de carrière et de rémunération des chauffeurs en GEST.**

INFORMATION APPORTEE



L'UNSA SE SATISFAIT DE CETTE NOUVELLE CONSIDERATION DES CHAUFFEURS MAIS RESTERA VIGILANTE AUX RESPECTS DU TRAVAIL DE CHACUN ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL !

En cas de difficulté, contactez-nous !

06.30.54.93.18

NÉGOCIATIONS SALARIALES

Notre nouveau Président semble avoir pris conscience de l'urgence salariale et a fait un premier geste face aux revendications des salariés. Les négociations engagées le 18 janvier ont donc permis une sortie de grève et la direction a déjà annoncé la mesure suivante :

- Salaire de base augmenté de **10 points** à compter du **01/03/24**. Cette mesure s'appliquera aux seuls salariés ayant un contrat en cours au 01/01/2024.

Entre autres, les points suivants seront discutés lors des négociations des 15 et 16 février :

- Création d'une **majoration horaire** pour le travail du samedi.
- Révision de l'**accord restauration** pour une meilleure harmonisation des pratiques : tickets restaurant, primes panier autres (hors collecte mobile).
- Indemnisation des **remplacements inopinés**
- Révision de l'**accord Transport** (forfait mobilités durables)
- Accord sur la **cohésion sociale et égalité des chances**

Il est également prévu de négocier au cours du 1^{er} semestre 2024 :

- La révision du système de classifications et des rémunérations associées : valorisation des parcours métiers.

VOTRE AVIS COMPTE!
Contactez nous !

**Nous vous tiendrons informés
de l'avancée des négociations**

Soutien psychologique au travail

L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art. L4121 du code du travail).

En cas de besoin, contactez le programme d'écoute et d'accompagnement /conseils psychologiques mis en place à l'EFS.

 **0805 691 670**

Appel gratuit, anonyme et confidentiel, 24H / 24H et 7j / 7j

Un psychologue est à votre disposition pour vous conseiller sur des problématiques comme :

- ✓ Garder confiance en soi
- ✓ Savoir dire non
- ✓ Gérer son stress
- ✓ Entretenir sa motivation
- ✓ Mettre des mots sur ses émotions
- ✓ Se protéger des tensions au travail

Tournez vous vers la PREVENTION plutôt que la réparation!

Le Burn out n'est pas encore reconnu comme une maladie professionnelle en France, (l'impact financier serait trop important!!) mais cette maladie est reconnue comme maladie professionnelle par l'OMS depuis 2019. Ce syndrome résulte d'un stress chronique au travail qui n'a pas été géré avec succès.

57% des salariés en entreprise sont exposés au moins à **3 facteurs de risques**:

- l'intensité et le temps de travail
- les exigences émotionnelles
- l'absence d'autonomie et de marge de manœuvre

L'UNSA est également présente à vos côtés pour vous soutenir, vous conseiller et vous accompagner : CONTACTEZ-NOUS

06.30.54.93.18



L'UNSA VOUS INFORME



Retrouvez toutes les informations utiles dans notre livret régulièrement mis à jour !

Synthèse de l'ANAT et de la Convention Collective, ... Vous trouverez dans notre livret toutes les informations et règles à connaître quand on travaille à l'EFS !



Un certain nombre de sujets en attente ou en cours de négociation ne sont pas développés dans ce livret et seront mis à jour après négociation

Un syndicat, ça sert à quoi ?



Combien ça coûte ?

27,20€/an

Après déduction fiscale

La cotisation annuelle est de 80€ et 66 % sont déductibles de vos impôts sur le revenu

Bulletin d'adhésion
à télécharger en PJ ou via le QR Code

Contact :

Muriel RABIER

06 30 54 93 18

unsa.efs.gest@gmail.com



Compte rendu CSE

Jeudi 01 février 2024 Nancy

1. Approbation du PV de la réunion du 11 janvier 2024 (report)

Le compte rendu n'étant pas encore rédigé, son approbation le sera au prochain CSE en mars 2024.

2. Information mensuelle : les entrées et sorties relatives à décembre 2023

Selon le nouvel avenant numéro 11 : communications mensuelles sur les mouvements du personnel, nouveaux arrivants et sortants de l'établissement.

3. Information sur la notification budgétaire 2024

Chaque année, le président donne la ligne directrice du budget à tenir dans chaque région .

Pour Grand-est :

- Construction de ce budget initial **sur injonction d'équilibre strict !** de la part de l'Etat.
- Priorité : sécurité sanitaire et préservation de l'autosuffisance quantitative et qualitative en PSL.
- Modernisation de l'EFS avec optimisation du service rendu et **efficience**.
- Amélioration de la projection annuelle des besoins en PSL (relations Etablissements de Santé, Hôpitaux...)
- Modernisation de la collecte.
- Développement de la collecte de plasma.
- Objectifs et moyens fixés par l'Etat (l'Etat se pose en arbitre entre le LFB et l'EFS) .
- Renforcement de la planification (bio production, investissement immobilier).
- Transformation numérique.
- Renouvellement du dialogue social.
- Valorisation des parcours et des compétences.
- Révision ANATT (accord national sur le temps de travail) et modalités de rémunération.

Tout cela sera intégré dans le Contrat d' Objectifs et de Performances 2025 – 2028

Objectif d'autosuffisance quantitative en PSL reste la priorité de notre établissement (256 751 prélèvements de ST ; stable par rapport au réalisé 2023)

Un budget rectificatif pourrait avoir lieu au courant de l'année selon l'atteinte des objectifs.

Baisse des objectifs de plasmaphérèses à réaliser de 77000 à 71000 , soit 18,3 % de l'objectif national .

Redéploiement d'une partie des effectifs du personnel ST vers la plasmaphérèse .

Pas de marge financière pour de nouveaux sites en 2024.

Production de Concentrés de Plaquettes : 70% de MCP et 30% de CPA (activer le levier CPA DS)

Limiter les délivrances de CGR O- injustifiées

2024 -Impact ETP sur budget initial car objectifs notamment de plasma non atteints.

Le Grand Est est la 1^{ère} région de prélèvements de plasma en France, cependant nous avons des objectifs à atteindre et à réaliser pour accroître nos ETP.

Le taux d'absentéisme en GEST est de 5.6%.

4. **Consultation sur le projet de Règlement Intérieur GEST et ses annexes Laïcité ; Achat public ; Système d'information :** retour de l'expertise demandée par le CSE, les remarques apportées par le juriste seront transmises à la Direction GEST.
5. **Politique Sociale, conditions de travail et emploi 2024 :** information en vue d'une consultation sur le PAPRI Pact 2024 — Intervention de Sandrine Burkhard.

Le PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) est un document obligatoire dans lequel on définit, les actions de prévention nécessaires à réaliser, basées sur les risques professionnels identifiés lors de l'étude du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Le TOP 3 (hors RPS et pénibilité) des risques relevés en GEST sont :

- Les risques liés à la charge/situation physique de travail
- Les risques liés aux produits aux émissions et aux déchets
- Les risques liés aux agents biologiques

La famille de risque lié au Risque Psycho-Sociaux (RPS) est étudiée à part afin d'établir un plan d'action spécifique, avec un budget associé.

Plan d'actions :

- Réseau PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) : formations de personnels débutées en 2023 et poursuivies en 2024
- Accompagnement ergonomique prévue sur 4 ans et concernera tous les sites de prélèvement et l'UPR à Reims.
- Développement d'un e-learning/risques biologiques
- Risques psycho-sociaux : mise en place d'une hotline
- Une liste des « équipements de protection individuelle » sera présentée

6. **Debriefing de la réunion concernant l'utilisation du parking Heppner de Strasbourg.**

Sa délocalisation est prévue en septembre 2025. Une recherche active de nouveaux stationnements pour les véhicules poids lourds de Strasbourg est en cours.

7. **Information sur le questionnaire médical informatisé (QMi)** — Intervention de Maryse Morel

Il s'agit de sécuriser la gestion du risque TRALI / CHAGAS / PALU en posant des questions en fonction de la situation :

- Poser systématiquement certaines questions (séjours)
- Aide à la saisie des pays et à l'identification du risque en fonction du pays et éventuellement de dates
- Saisie de dates de séjours
- Génération automatique des codes antécédents avec dates : code de CI et demandes d'examen selon la situation
- Incrémentation automatique et standardisation des commentaires antécédent si attendu
- Mise à jour des antécédents présents dans le dossier.

5-10 Informations Post Don /semaine en Gest concernant des risques palu/chagas/Trali d'où la mise en place de ce nouveau questionnaire médical informatisé.

Mise en route depuis le 04.02.2024

8. **Information sur le projet d'évolution de carrières des chauffeurs à l'EFS GEST**

Pour les personnels chauffeurs, concrètement c'est :

1. Harmoniser les pratiques en GEST
2. Donner de la visibilité et des perspectives de carrières en créant un parcours professionnel clair et connu de tous

3. Garantir une évolution de carrière qui récompense la polyvalence

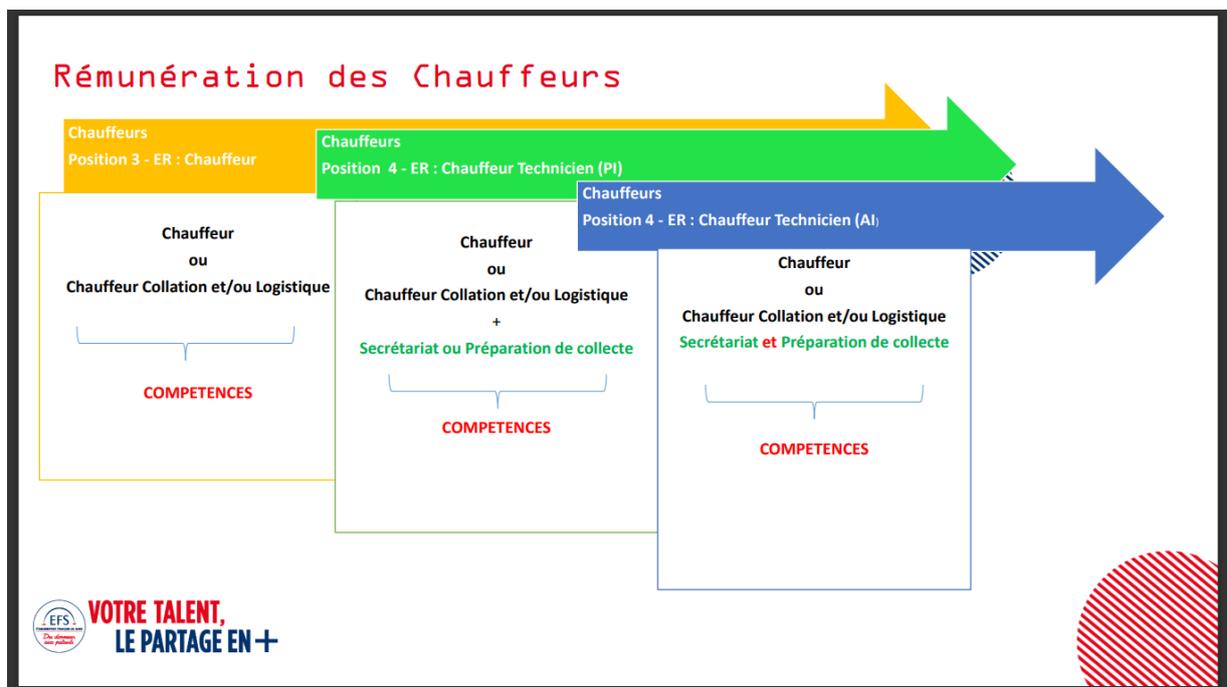
Rémunération des Chauffeurs

Position 3 - Chauffeur ou Chauffeur Collation et/ou Logistique COMPETENCES Chauffeurs

Position 4 - Chauffeur Technicien (PI) ou Chauffeur Collation et/ou Logistique + Secrétariat ou Préparation de collecte
COMPETENCES

Position 4 - Chauffeur Technicien (AI) ou Chauffeur Collation et/ou Logistique Secrétariat et Préparation de collecte

Revalorisation individualisée par augmentation individuelle ou évolution professionnelle dès la campagne 2024 .



9. Information sur le nouveau marché transport — Intervention de Rachel Devillers

Déploiement au 1^{er} mars 2024

Marché de transport avec des navettes régionales en tri température pour le transport de PSL, tubes, réactifs etc...

DEMARRAGE AVEC DES CAMIONS NEUFS: Risque de panne limité. UN PRESTATAIRE UNIQUE AVEC DU MATERIEL IDENTIQUE SUR TOUTE LA REGION UN INTERLOCUTEUR UNIQUE

10. Quid de la différence de traitement des chauffeurs à l'EFS GEST (salaire des nouveaux et des anciens chauffeurs).

Différence de compétences par ex sur l'exigence de posséder le permis poids lourd ou non, la prime d'expérience est à prendre en compte. Le rattrapage des inégalités est suivi.

11. Vétusté du site de Mulhouse

Réponses apportées :

Les locaux de Mulhouse appartiennent au CHU. Il n'est pas possible d'entreprendre des travaux d'isolation ; le budget EFS est cette année encore insuffisant pour un investissement immobilier, comme cela était prévu pour ce site.

A ce jour une amélioration des conditions de travail a été entendue et prise en compte :

- De nouveaux radiateurs pour l'hiver prochain sont prévus

- Le système téléphonique sera changé dans sa totalité avec le développement informatique pour les échanges avec les établissements de santé et hôpitaux.

Les dysfonctionnements constatés sont à signaler aux responsables de site en priorité afin que les demandes d'améliorations possibles soient prises en compte.

12. Cour de cassation : modalités de prise des congés annuels lors d'un arrêt maladie supérieur à 1mois.

En attente d'un consensus national.